



LP4Y Alliance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

22 mars 2025

All-in-one !



Entrepreneurs' Day, Kathmandu, Nepal - March 2025

LP4Y Alliance est la fédération des alliés du mouvement international LP4Y

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège : 1 boulevard Bessières - 75017 Paris

RNA W922009677

Siret # 849 251 830 00014



LP4Y Alliance

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de la séance

L'Assemblée Générale s'est tenue online le 22 mars 2025 à 14h, heure française, sur convocation faite, conformément à l'article 11.2 des statuts, par courriel adressé aux adhérents et accompagné de l'ordre du jour de la réunion et de l'évolution des statuts LP4Y Alliance.

*“ Chers Administrateurs, chers porteurs de procuration, cher Amis,
Merci de participer à cette Assemblée Générale Extraordinaire.
Un moment important dans l'évolution de notre mouvement.*

Lorsque les statuts originaux ont été votés en 2012, LP4Y avait 4 centres aux Philippines, 2 centres au Vietnam et 2 centres en Indonésie.

*Depuis, grâce à vous tous et aux centaines de Catalysts, bénévoles, partenaires qui ont pris part à faire avancer les projets, nous avons fait un chemin incroyable.
Évidemment immense gratitude pour les presque 10,000 Jeunes et leurs familles avec lesquels nous avons travaillé au cours de ces 15 dernières années.
Gratitude pour Juliette, Claire et tous ceux qui ont participé à bâtir cette nouvelle gouvernance pour notre mouvement.*

LP4Y n'est pas une ONG de plus, mais un mouvement inspiré de formidables courants de pensée qui mettent la pauvreté au cœur de nos apprentissages, la frugalité, la participation au bien commun et l'option préférentielle pour les Jeunes comme principes fondateurs.

Nous entendons participer au développement de solutions innovantes -c'est à dire non encore explorées- pour assurer un impact positif, juste et durable dans ce monde si compliqué, si déséquilibré, si injuste par bien des aspects.

*La Jeune génération -qui fera notre futur- attend, demande même, que nous lui proposons des initiatives généreuses, engagées, inspirantes.
La question qui se pose à nous chaque jour est bien celle-là :
ET TOI QUE FAIS-TU POUR PRÉPARER UN MONDE MEILLEUR, PLUS JUSTE, UN MONDE DURABLE, UN MONDE EN PAIX, UN MONDE OU LES PLUS PAUVRES NE LE SERONT PLUS.*

I AM THE FUTURE, c'est notre thème d'année.

La suite logique du I CAN'T BUT TOGETHER WE CAN, peut être plus consciente encore qu'il y a 15 ans de ce que nous avons chacun, à notre place, là où nous sommes, avec le peu de temps dont nous disposons ou avec notre engagement total, quelque chose à jouer pour inventer un futur meilleur pour l'humanité.

Avant hier soir, au YouthLAB de St-Ouen, Mona, Micha et Adhi recevaient 20 anciens Catalysts pour fêter la fin de Ramadan et l'anniversaire des 30 ans, avec un formidable dîner Libanais.



LP4Y Alliance

Laure et moi avons eu l'immense joie de constater que la grande majorité des présents étaient aujourd'hui engagés dans d'autres organisations de solidarité engagées pour les Jeunes.

Le mouvement est une terre fertile, une jeune mais magnifique pépinière."

John

Ont pris part aux votes :

Membres Fondateurs

- Jean-Marc DELAPORTE, Président
- Jean-Marie DEMEURE, excusé a donné son pouvoir à Marc de Crouy-Chanel
- Laure DELAPORTE

Membres d'Honneur

- Frédéric VAN HEEMS

Membres Adhérents

- LP4Y ENGLAND, Représentée par son Président : Jean-Baptiste DECAIX - Excusé
- LP4Y PHILIPPINES, Représentée par Albane D'Harcourt, excusée a donné son pouvoir à Laure DELAPORTE
- LP4Y USA, Représentée par sa Vice présidente: Julia LIÈVRE (suite à la démission du Président Ghislain Descamps lors du CA LP4Y USA du 14/3/2025))
- LP4Y BELGIQUE, Représentée par sa Présidente : Bénédicte DECLERCK
- LP4Y LUXEMBOURG, Représenté par son Président : Marc de Crouy-Chanel
- LP4Y FRANCE, Représenté par son Président : Sébastien FLEURY

Sont présents en tant qu'invités:

- Pierre GIRARD / trésorier Alliance
- Claire FLEURY / personnalité qualifiée et collaboratrice pour le draft de l'évolution des statuts LP4Y Alliance.
- Juliette LASSERRE / PL Gouvernance Alliance, secrétaire de séance.

La secrétaire constate que le quorum des **deux tiers** des membres, soit **9 membres** présents ou représentés, est atteint et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Elle rappelle également que les décisions seront prises à la **majorité des trois quarts** des membres présents ou représentés, y compris avec le **vote favorable** de la totalité des membres Fondateurs pour la résolution proposée.



LP4Y Alliance

Ordre du jour

Il est procédé au rappel de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer conformément à la convocation et au document de propositions.

- **Le vote de l'évolution des statuts LP4Y Alliance**
- **Le vote sur la modification de l'Objet de l'association**
- **Le vote du délai de régularisation de 6 mois pour les conditions d'adhésion des membres**
- **Le vote sur la différenciation des mandats des administrateurs lors des premières élections**

Il est aussi rappelé qu'était joint à la convocation les documents suivants :

- [Les statuts révisés de LP4Y Alliance](#)
- [Un résumé des principales modifications apportées aux statuts](#)

Présentation et vote des résolutions

Résolution 1 : Adoption des nouveaux statuts de LP4Y Alliance

La Secrétaire présente l'évolution des statuts de LP4Y Alliance, visant notamment :

- La réaffirmation du principe d'autonomie des entités de l'Alliance,
- Le renforcement du rôle de l'Alliance comme gardienne des valeurs fondatrices du Mouvement LP4Y,
- L'association accrue des entités locales LP4Y et des membres qualifiés aux instances de l'Alliance,
- La clarification des règles de fonctionnement, incluant les modalités d'élection, d'admission, les attributions et les modes de vote.

Des ajustements de dernière minute ont été apportés aux statuts suite aux retours de la réunion du **8 mars dernier** :

- Article 9 : Modalités de radiation des membres associés (en cas d'absence prolongée ou de non-alignement avec les principes de LP4Y).
- Article 12.4 : Regroupement et clarification des articles concernant la suppléance, la cooptation et les pouvoirs.



LP4Y Alliance

- Article 12.8 : Précision que la majorité renforcée s'applique uniquement lors des votes et non lors des discussions.
- Article 12.11 : Maintien du Conseil d'Administration actuel jusqu'aux premières élections.

L'Assemblée est invitée à voter la résolution suivante:

"L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification des statuts de LP4Y Alliance telle que présentée dans le document annexé."

- **Votes POUR : 9**
- **Votes CONTRE : Aucun**
- **ABSTENTIONS : Aucune**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Modification de l'objet de l'association

- **Votes POUR : 9**
- **Votes CONTRE : Aucun**
- **ABSTENTIONS : Aucune**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'adopter le changement d'objet de l'association tel que proposé. En conséquence, l'article 2 des statuts relatif à l'objet est modifié comme suit :

"L'Association a pour objet d'être : 2.1 - Le gardien du respect : ● de l'esprit des fondateurs du Mouvement, pour assurer dans la durée la fidélité à cet esprit de l'action et son développement ; ● des principes énoncés dans la Charte de l'Alliance ; ● du nom "LP4Y" et des noms des entités du Mouvement (Y4CN, YIN, Catalysts Co, Youth Vision studio, Youth Lab, TWA, YIIF). Elle est en particulier seule responsable au plan mondial, pour le compte de ses Membres, de la protection de ces noms, de leur promotion, leur défense, la définition des conditions de leur utilisation, ainsi que la conclusion et la résiliation d'accords de licence. 2.2 - Un forum de réflexion, d'échange, et de concertation entre ses Membres (et le cas échéant leurs partenaires) sur tous les sujets ou problématiques relevant de l'objet social de l'Association et notamment : ● le plaidoyer en faveur de la jeunesse en situation de grande pauvreté et victime d'exclusion ; ● les "bonnes pratiques" en matière de développement de projets innovants pour l'insertion de jeunes adultes ; ● la création de nouveaux concepts d'organisations supports de l'activité LP4Y ; ● et tous autres sujets relatifs à la vie et l'activité des entités LP4Y, leurs associés ou partenaires, ainsi qu'aux obligations contractuelles ou légales auxquelles chacune d'elles est soumise dans son propre pays. 2.3 - Un coordinateur et un conseil dans les domaines où son intervention est de nature à permettre une optimisation de l'action de ses Membres, en la rendant plus cohérente, plus économe et plus efficace, par exemple par son assistance à : ● la définition concertée et la coordination- de leur plan stratégique et leur champ d'application géographique - des moyens de leur mise en œuvre, et de leur adaptation ; ● la politique des ressources humaines ; ● la politique de



LP4Y Alliance

communication, d'information et de formation ;• la mutualisation éventuelle de ressources ou de moyens ;• l'élaboration et le suivi des budgets prévisionnels annuels ;• la gestion financière ;• l'exploration de voies de conciliation pour aider à résoudre d'éventuels conflits internes entre Membres du Mouvement et en préserver ainsi le fonctionnement harmonieux.

2.4 - Un support au service de ses Membres pour les assister, notamment sur :• la cohérence des décisions prises ;• la conformité des actions aux décisions prises et aux bonnes pratiques ;• les politiques et l'adaptation des moyens organisationnels mis en œuvre ;• la frugalité des charges générales supportées par le Mouvement pour l'accomplissement de l'œuvre dans le respect de l'esprit des fondateurs, et leur répartition équitable entre ses Membres ;• la conformité aux exigences légales ou réglementaires propres à leur pays d'attache.

2.5 - Un représentant pour ses Membres afin de porter de façon harmonisée leur voix et renforcer ainsi l'impact du Mouvement auprès de toutes instances répondant à la mission de l'Association dans le but de :• rassembler tous ceux (OSC ou autres) désireux de s'engager activement dans la lutte pour l'insertion des jeunes en situation d'exclusion ;• rechercher, partager et/ou développer toutes initiatives et actions de nature à permettre concrètement l'insertion des jeunes.

L'Association pourra en outre, dans les limites fixées par la loi et les règlements en vigueur, et dans le strict respect des missions énoncées ci-dessus, développer des actions de nature économique annexes aux dites missions et destinées à contribuer à son rayonnement et à sa durabilité."

Résolution 3 : Délai de régularisation pour les conditions d'adhésion des membres

La Secrétaire précise que les conditions d'adhésion formellement établies par les statuts incluent des documents essentiels (Charte, Règlement Intérieur, MoU) qui ne sont pas encore finalisés.

Il est proposé d'accorder un délai de régularisation de 6 mois, **jusqu'au 22 septembre 2025**, afin de permettre aux membres de se conformer aux nouvelles exigences le temps que ces projets aboutissent.

Vote : L'Assemblée est invitée à voter la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve un délai de 6 mois, jusqu'au 22 septembre 2025, pour permettre aux membres de se conformer aux conditions d'adhésion prévues par les statuts."

- **Votes POUR : 9**
- **Votes CONTRE : Aucun**
- **ABSTENTIONS : Aucune**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Différenciation des mandats des administrateurs lors des premières élections

Afin d'assurer un renouvellement progressif et une continuité dans la gouvernance, il est proposé d'échelonner la durée des premiers mandats comme suit :



LP4Y Alliance

- 1/3 des administrateurs élus pour un mandat de 1 an,
- 1/3 des administrateurs élus pour un mandat de 2 ans,
- 1/3 des administrateurs élus pour un mandat de 3 ans.

Par la suite, tous les mandats auront une durée de trois ans.

Questions :

Sébastien Fleury : "Comment mettre cela en place ?"

Juliette Lasserre : "À l'amiable."

John : "Il faut aussi rappeler que des suppléants peuvent être nommés lors des candidatures des administrateurs et qu'ils sont élus ensemble."

Marc de Crouy-Chanel : "Les suppléants doivent-ils être de la même entité ?"

- **Juliette Lasserre** précise que ce n'est pas nécessairement le cas.
- **Claire Fleury** ajoute que c'est une possibilité mais non une obligation, soulignant que le rôle du suppléant est un mécanisme de relais et non nécessairement un partage d'opinion.

Vote : L'Assemblée est invitée à voter la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale Extraordinaire valide la différenciation des mandats des membres du Conseil d'Administration lors des élections initiales, selon les modalités présentées."

- **Votes POUR : 9**
- **Votes CONTRE : Aucun**
- **ABSTENTIONS : Aucune**

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Clôture de l'Assemblée

La secrétaire rappelle que toutes les résolutions ont été adoptées. Elle déclare :

"Je vous remercie pour vos votes. Avant de clôturer cette assemblée, j'aimerais vous communiquer l'agenda des prochaines étapes concernant la mise en place de la nouvelle gouvernance."

Agenda des prochaines étapes :



- **23 mars - 10 avril** : Réunions des Conseils d'Administration (CA) des entités locales pour :
 - Désigner leur représentant auprès de LP4Y Alliance (formulaire ci-joint à remplir et à envoyer au Bureau LP4Y Alliance).
 - Décider si ce représentant est candidat au CA de LP4Y Alliance (information à communiquer au Bureau LP4Y Alliance).
 - Les candidats administrateurs peuvent proposer un suppléant.
- **Avant le 10 avril** : Le CA actuel de LP4Y Alliance examinera et validera les candidatures des membres associés via un vote Balotilo.
- **11 avril** : Communication officielle des listes des membres des collèges et des candidatures administrateurs aux collègues.
- **15 - 18 avril** : Vote des administrateurs via un lien Balotilo en ligne.
- **19 avril** : Vérification et annonce des résultats du vote.
- **26 avril** : Prise de fonction du nouveau CA lors du Q1.

Projets en cours :

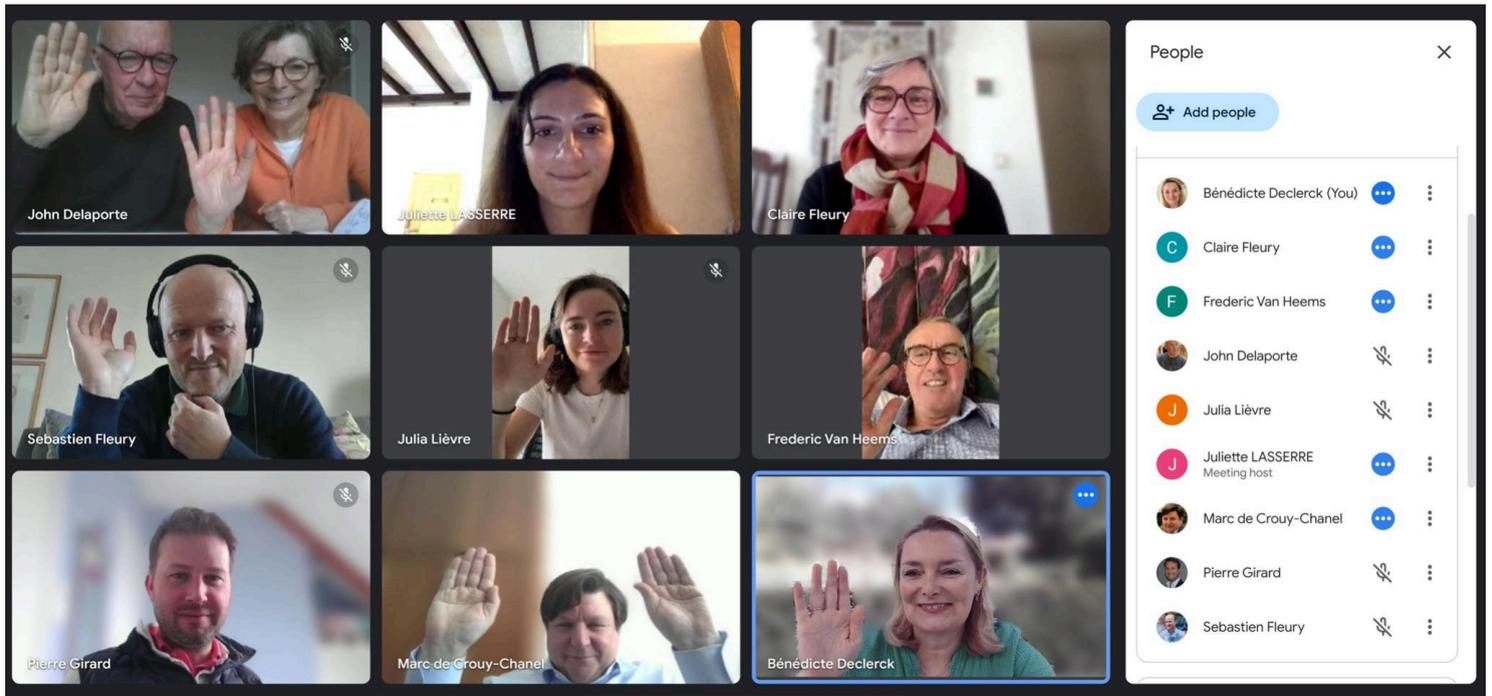
- **Charte** : Une première version existe déjà.
- **MoU (Memorandum of Understanding)** : Publication prévue très bientôt.
- **Règlement intérieur** : Rédaction entamée, mais nécessitant probablement plus de temps.

Remerciements et échanges de clôture

Les membres remercient chaleureusement l'équipe pour le travail accompli :

- **Frédéric Van Heems** exprime sa reconnaissance pour le travail réalisé sur les statuts et remercie particulièrement **John** pour son texte d'introduction.
- **Laure Delaporte** félicite et remercie chaleureusement l'équipe composée de **Claire Fleury** et **Juliette Lasserre**. Elle souligne que cette collaboration illustre parfaitement les belles valeurs LP4Y, où une personnalité qualifiée accompagne une catalyste. Elle ajoute que c'est une grande satisfaction d'entendre des catalysts témoigner de leur évolution et de leurs apprentissages pendant leur mission. Laure partage également la soirée, avant-hier, au **Youth Lab**, où elle a constaté que d'anciens Catalysts, formés par LP4Y, poursuivent leur carrière dans le domaine de l'inclusion des Jeunes, démontrant la réussite de ce modèle d'accompagnement.
- À l'initiative de **Bénédicte Declerck**, un screenshot de la réunion est réalisé, capturant les participants avec les mains levées pour symboliser leur approbation de l'évolution des statuts et de la nouvelle gouvernance.
- **Pierre Girard** rappelle le soutien précieux apporté par **BCLP Law** dans l'évolution des statuts.
- **Laure Delaporte** propose à **Bénédicte** d'associer **BCLP Law** dans le post qu'elle publiera sur cette réunion, afin de mettre en valeur l'engagement pro bono de l'entreprise et son soutien aux valeurs du mouvement.
- **Marc de Crouy-Chanel** demande à **John** d'envoyer son texte d'introduction.

- **Julia Lièvre** sollicite une version anglaise des statuts afin de la transmettre à son board aux États-Unis.



Fait à Delhi, le 25/03/2025

Jean Marc Delaporte
Président,

Pierre Girard
Trésorier